

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-64 – Règlementation du stationnement et de la circulation – travaux d'aménagement de voirie rue Paul BOBILLIER

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 26/06/2024 de Mme BONNOT Séverine représentant l'entreprise SAS ROGER MARTIN BELFORT;

CONSIDERANT que pour permettre le déroulement en toute sécurité de travaux d'aménagement de voirie, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement aux abords du chantier,

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre les travaux d'aménagement de la chaussée rue Paul BOBILLIER et la mise en place d'un enrobé sur toute la rue, la circulation sera interdite à tous les véhicules dans cette rue à compter du 15 juillet 2024 et pour une durée de 90 jours.

Les riverains auront accès en véhicule à leur domicile, toutefois cet accès sera restreint en journée pendant les travaux.

La circulation sera interdite à tous véhicules même aux riverains le temps de la mise en place de l'enrobé qui se fera sur une ou deux journées.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur le chef de centre principal de secours de Maîche,
- Monsieur le président de la communauté de communes du pays de Maîche,
- Madame Séverine BONNOT représentant la société SAS ROGER MARTIN BELFORT,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 15 juillet 2024

Maîche, le 12 juillet 2024,

Le Maire,
Régis LIGIER



Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr